

Nort-sur-Erdre, le 10 mai 2022

Le Proviseur
Aux responsables légaux des élèves de secondes générales et technologiques et aux élèves

Objet : Orientation – Affectation – Calendrier

Mesdames, Messieurs, chères et chers élèves,

Par la présente je souhaite vous donner quelques repères calendaires pour la période qui s'ouvre en termes d'orientation et d'affectation. Ces repères font écho à tous les éléments d'information mis à votre disposition sur notre site internet dans la rubrique : [Orientation des élèves de seconde générale et technologique Troisième trimestre : phase définitive d'orientation](https://caroline-aigle.paysdelaloire.e-lyco.fr/orientation-post-2nde-generale-et-technologique/).
<https://caroline-aigle.paysdelaloire.e-lyco.fr/orientation-post-2nde-generale-et-technologique/>

Au-delà des courriers ou mails, je vous invite vivement à suivre régulièrement cette partie du site. Par ailleurs en raison de la complexité des procédures, je vous rappelle que **nous nous tenons à votre disposition pour tout rendez-vous en présentiel ou par téléphone**.

1. Phase définitive d'orientation

Poursuite de l'utilisation de TSO – Téléservice Orientation pour les élèves de seconde générale et technologique : vous disposez sur le site internet du lycée de toutes les informations utiles pour l'usage de ce téléservice.

Dans le cadre du suivi de la procédure vous devez d'abord accuser réception des avis provisoires formulés par le conseil de classe du 2d trimestre avant de saisir votre choix d'orientation pour l'an prochain.

Vous disposez donc de différentes ressources :

. Guide à destination des responsables légaux pour la phase définitive. Ce guide a été réalisé par nos équipes. Il s'agit d'un pas à pas spécialement conçu et adapté pour vous. Vous pourrez y trouver toutes les informations utiles pour saisir vos vœux d'orientation et vos choix d'enseignements de spécialité pour la 1ère générale.

. Guide des phases d'orientation et d'affectation post-seconde

. Enseignements de spécialité première générale établissements publics – modalités et critères

. Voies et décisions d'orientation

. Des ressources utiles pour son parcours au lycée : Secondes-premieres2020-2021.fr - Horizons21.fr

Vous avez jusqu'au mardi 24 mai inclus pour réaliser cette saisie sur Téléservice Orientation, et remettre au professeur principal la fiche de dialogue du 3^{ème} trimestre dûment remplie avec les mêmes éléments d'information que sur TSO.

2. Affectation

Les fiches de vœux – palier seconde - seront distribuées entre le 11 et le 13 mai dans chaque classe par le biais du professeur principal avec la fiche de dialogue du troisième trimestre.

Pour les demandes spécifiques suivantes, merci de vous adresser aux professeurs principaux qui remettront à votre enfant le dossier correspondant à la demande :

Pour les élèves en 2nde GT deux situations spécifiques nécessitant un dossier en sus :

- **Dossier de candidature pour des EDS dits rare** (date limite de restitution – mardi 24 mai) :

Le conseil de classe doit émettre des recommandations

Jeudi 23 juin : Envoi des demandes de changement d'établissement pour un EDS dit « rare » à la Direction Académique. **En cas de réponse défavorable** le lycée informe les représentants légaux et l'élève pour **proposer une solution alternative**.

- **Dossier passerelle ou continuité pédagogique vers la 1^{ère} professionnelle – bac pro** (date limite de restitution – mardi 24 mai) :

Ce dossier concerne des demandes de réorientation uniquement.

Les candidats à une passerelle ne sont pas prioritaires en termes d'affectation puisqu'ils dépendent des places vacantes.

3 vœux maximum sont à formuler par ordre de préférence.

L'ensemble des documents (fiche de vœux + dossier spécifique) est à remettre au professeur principal au plus tard le mardi 24 mai 2022.

Cas particulier : Dans le cas d'une demande d'un enseignement de spécialité courant mais dans un autre établissement, il faudra en informer le professeur principal qui prendra contact avec le chef d'établissement. De même, pour des demandes d'orientation en 1^{ère} S2TMD, STD2A et STHR, l'admission ne peut se faire que sur places vacantes après inscriptions des élèves montants de 2^{nde} de l'établissement.

3. Points de vigilance sur les enseignements de spécialité

Les souhaits d'enseignement de spécialité mentionnés sur le téléservice orientation (TSO) ne font l'objet que de recommandations du conseil de classe. **Il est obligatoire de saisir 4 vœux dans l'ordre de préférence.**

Les responsables légaux et l'élève devront également hiérarchiser leurs 4 vœux sur la fiche de dialogue **par ordre de préférence. Le 4^{ème} vœu pourra se substituer au troisième s'il n'est pas possible de donner satisfaction à l'élève et sa famille.**

4. Cas d'appel en cas de désaccord avec la décision d'orientation proposée par le conseil de classe

En cas de désaccord, le chef d'établissement reçoit **obligatoirement** l'élève et ses parents ou l'élève majeur. Lorsque la décision d'orientation du chef d'établissement n'est pas conforme à la demande de la famille, celle-ci peut, via le téléservice orientation, soit l'accepter, soit demander le maintien pour une année dans la classe d'origine, soit faire appel **dans un délai de 3 jours ouvrables suite à la réception de la décision d'orientation.**

En cas d'appel, les responsables légaux formulent des vœux à la fois en cas d'appel satisfait mais aussi en cas d'appel non satisfait. Les vœux ainsi émis n'ont pas d'impact sur la décision de la commission d'appel. Pour rappel la procédure d'appel n'est pas dématérialisée et reste en procédure papier.

5. Calendrier

Distribution des fiches de vœux - Palier Seconde et Fiche de dialogue

Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre sont fixés de la manière suivante compte tenu de la circulaire orientation et du calendrier de l'orientation mais aussi en lien avec la saisie Affelnet :

Mardi 24 mai :

- Retour des fiches de vœux post seconde générale et technologique
- Date limite de dépôt du dossier vers une 1^{ère} professionnelle
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les enseignements de spécialité dits « rares » hors établissement.

Entre le 31 mai et le 03 juin : Conseils de classe des 2GT

Du mardi 07 au vendredi 10 juin : Saisie des vœux sur Affelnet Lycée (réalisée par le lycée) pour les 1^{ères} technologiques et 1^{ères} professionnelles.

Du 01^{er} au 10 juin :

- Période de dialogue avec les familles en cas de désaccord sur la décision d'orientation du conseil de classe (rendez-vous avec le chef d'établissement)

Vendredi 10 juin : Fermeture d'Affelnet Lycée

Vendredi 03 juin : Envoi des dossiers passerelle vers une première professionnelle par l'établissement d'origine.

Jeudi 23 juin : Envoi des demandes de changement d'établissement pour un EDS dit « rare » à la Direction Académique (commissions départementales les 1^{er} et 2 juillet)

Vendredi 24 juin et lundi 27 juin : Commissions départementales d'affectation

Vendredi 1^{er} juillet à 14h30 : Mise à disposition des résultats sur Affelnet lycée

- Envoi des notifications par les établissements d'accueil pour les élèves affectés

- Diffusion des résultats par les établissements d'origine

A partir du vendredi 1^{er} juillet : Inscriptions dans les établissements (calendriers et modalités d'inscription définis par les établissements d'accueil)

En espérant que ces informations vous soient utiles et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les responsables légaux, chères et chers élèves, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Proviseur

Gilles MATHIEU

